

# Fiche récapitulative

## *Par où commencer ?*

*Carte de séjour, logement, banque, fiscalité...*

### 1. Carte de séjour : ce qu'il faut savoir

- Ce n'est pas obligatoire dès l'arrivée, mais vite indispensable si vous voulez :
  - rester plus de 90 jours au Maroc,
  - ouvrir un compte bancaire en dirhams,
- Vous pouvez vivre sans carte au début, mais attention à la gestion des allers-retours.
- **La règle clé** : ne pas dépasser 90 jours consécutifs sans sortir du territoire.
- **Plusieurs statuts possibles** : retraité, visiteur, sans profession, marié(e) à un citoyen marocain, regroupement familial, affaire...
- **Principaux documents à prévoir** :
  - certificat de résidence (via le Caïd),
  - contrat de bail légalisé,
  - relevés bancaires marocains,
  - casier judiciaire de votre pays, etc.

## 2. Logement : la première étape concrète

- Prenez le temps de choisir la bonne région pour vous (ville, mer, montagne, désert, campagne...).
- **Louez d'abord** : souplesse + temps d'adaptation.
- **Comprenez les pratiques locales** :
  - présence des samsars (intermédiaires),
  - négociation,
  - conditions de bail souples en général (pas de dossier trop lourd).
- Le contrat de bail légalisé est indispensable pour toutes les démarches suivantes.

## 3. Banque : à quoi s'attendre

- **Le premier compte à ouvrir** : compte en dirhams convertibles.
  - Alimenté uniquement en devises étrangères.
  - Pas de revenus marocains autorisés dessus.
- **Documents demandés** : passeport, justificatif de domicile, parfois preuve de l'origine des fonds.
- Choisissez une agence proche de chez vous ou de votre lieu de travail.
- **Ce qui compte vraiment** : le conseiller bancaire.

## À savoir sur le dirham

- Monnaie fermée et contrôlée par l'Office des Changes.
- Vous pouvez faire entrer de l'argent facilement, mais pour le faire sortir, il y a des règles.
- **Dotation touristique annuelle** : 100 000 MAD, avec extension possible.

## Fiscalité : point de vigilance

- **Vous devenez résident fiscal au Maroc si :**
  - vous passez plus de 183 jours par an sur place (même non consécutifs),
  - ou que votre centre d'intérêt économique est au Maroc.
- Vous devez alors déclarer vos revenus mondiaux au Maroc.
- Des conventions fiscales existent pour éviter la double imposition.
- Soyez accompagné si besoin (comptable, expert-comptable ou fiscaliste).

## À retenir

- Commencez par structurer votre parcours : logement → carte de séjour → banque.
- Ne cherchez pas à tout faire d'un coup.
- **Ne restez pas seul** : l'accompagnement fait gagner du temps et beaucoup d'énergie et de clarté.